

N° SIRET : 21190430500011	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : CNE LA CHAPELLE AUX BR	Année 2022	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 19/01/2023

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice \_\_\_\_\_  
 Nombre de membres présents \_\_\_\_\_  
 Nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_  
 VOTES : Contre \_\_\_\_\_ Pour \_\_\_\_\_ Abstentions \_\_\_\_\_  
 Date de convocation : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Séance du // à heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de \_\_\_\_\_  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par \_\_\_\_\_, Maire,  
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		176 845,48		210 693,17		387 538,65
Opérations de l'exercice	201 050,60	258 321,90	443 020,63	277 925,49	644 071,23	536 247,39
TOTAUX	201 050,60	435 167,38	443 020,63	488 618,66	644 071,23	923 786,04
Résultats de clôture		234 116,78		45 598,03		279 714,81
Restes à réaliser			16 249,60		16 249,60	
TOTAUX CUMULES	201 050,60	435 167,38	459 270,23	488 618,66	660 320,83	923 786,04
RESULTATS DEFINITIFS		234 116,78		29 348,43		263 465,21

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,  
 Le Maire,

N° SIRET : 21190430500011	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : CNE LA CHAPELLE AUX BR	Année 2022	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 19/01/2023

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du // à heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par , Maire,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation : _ / _ / _	
	Abstentions

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>234 116,78</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (258 321.90 - 201 050.60)	57 271,30
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	176 845,48
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>45 598,03</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (277 925.49 - 443 020.63)	-165 095,14
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	210 693,17
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 16 249.60)	-16 249,60
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>29 348,43</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	234 116,78
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,  
Le Maire,